

Table pour une seule personne : plus d'un tiers des Français mangent parfois seuls au restaurant

Paris, le 5 septembre 2024 - Plus d'un tiers (40 %) des Français se rendent parfois seuls au restaurant pour le déjeuner ou le dîner. Près de deux tiers (60 %) préfèrent le faire en présence de quelqu'un. C'est ce qui ressort d'une étude menée auprès de 1 000 consommateurs français par [Lightspeed Commerce Inc.](#) ("Lightspeed") (NYSE : LSPD) (TSX : LSPD), une plateforme de caisse et de paiements unifiée.

Les Français qui choisissent de manger seuls au restaurant le font pour diverses raisons. Près d'un sur deux (43 %) le fait pour se détendre et prendre du temps pour soi. Près d'un tiers d'entre eux (29 %) sortent seuls parce qu'ils sont en déplacement professionnel, 16 % lorsqu'il s'agit de déjeuner au travail et 27 % déclarent qu'ils aiment se rendre seuls au restaurant. Les vrais amateurs de restaurants (17 %) sortent seuls pour tester de nouveaux endroits et 10 % accèdent plus facilement à une réservation dans un restaurant prisé lorsqu'ils réservent une table pour une seule personne.

Contempler les gens autour de soi, recherche de calme : les bénéfices recherchés d'une sortie solo au restaurant

Les Français qui fréquentent les restaurants apprécient également de ne pas avoir de voisins de table. Un peu plus d'un tiers d'entre eux (37 %) aiment contempler d'autres personnes lorsqu'ils sont assis seuls au restaurant et 39 % apprécient d'être au calme. Le téléphone mobile ou l'ordinateur portable sont également souvent sollicités pour lire ou répondre à des emails (29 %). Côté divertissement, un quart des répondants (24 %) font défiler Instagram ou Facebook, 24 % visionnent des vidéos TikTok et 13 % écoutent un podcast.

Par ailleurs, 31 % des amateurs de restaurants indiquent choisir un nouveau plat sur la carte s'ils ne l'ont pas encore essayé quand ils sortent manger seul au restaurant. En outre, 17 % déclarent se rendre seuls au restaurant pour rencontrer de nouvelles personnes et nouer des liens.

Laura Stagno, directrice commerciale France chez Lightspeed, fait le constat suivant : « *Aller au restaurant constitue une expérience où l'on est pris en charge et choyé. L'opportunité d'en profiter seul est quelque chose que beaucoup de gens attendent avec impatience, mais aussi une expérience encore stigmatisée. Le fait de s'asseoir seul à une table met de nombreux clients mal à l'aise. Pourtant, cela offre aux clients la possibilité de dîner longuement, d'écouter un podcast et de profiter d'un peu de calme et de tranquillité. Lorsque les clients viennent déjeuner ou dîner seuls, c'est aussi une excellente opportunité pour les serveurs d'engager la conversation avec eux. Tout le monde doit se sentir bienvenue au restaurant - qu'on mange solo, entre amis ou en famille.* »

À propos de ce sondage

Cette étude a été réalisée par Lightspeed. Au total, 1 000 consommateurs français ont participé à ce sondage.

À propos de Lightspeed

Propulsant les commerces qui sont le moteur de l'économie mondiale, la plateforme de commerce tout-en-un de Lightspeed aide les commerçants à innover afin de simplifier, se développer et offrir des expériences client exceptionnelles. Notre solution infonuagique transforme et unifie les opérations en ligne et physiques, les ventes multicanales, l'expansion vers de nouveaux établissements, les paiements mondiaux, les solutions financières et la connexion aux réseaux de fournisseurs.

Fondée à Montréal, au Canada, en 2005, Lightspeed est inscrite à la fois à la Bourse de New York (NYSE : LSPD) et à la Bourse de Toronto (TSX : LSPD). Avec des équipes réparties en Amérique du Nord, en Europe et en Asie-Pacifique, la société est au service des entreprises de vente au détail, de la restauration et de golf dans plus de 100 pays.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : fr.lightspeedhq.com

Sur les médias sociaux : [LinkedIn](#), [Facebook](#), [Instagram](#), [YouTube](#) et [X](#) (anciennement Twitter)

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué pourrait contenir de l'information prospective et des déclarations prospectives, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables (les « **déclarations prospectives** »). Les déclarations prospectives comprennent de l'information de nature prédictive, dépendant ou font référence à des événements futurs et se reconnaissent à l'emploi d'expressions comme « va », « prévoit », « anticipe », « envisage », « planifie », « croit », « estime » ou d'autres expressions semblables concernant des sujets qui ne sont pas des faits historiques. Ces déclarations sont fondées sur les attentes actuelles de la direction de Lightspeed et comportent plusieurs risques et incertitudes, connus et inconnus, incluant des facteurs économiques. De nombreux risques, incertitudes et d'autres facteurs peuvent faire en sorte que les résultats réels s'écartent de manière importante des énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse, y compris, mais sans s'y limiter, les facteurs de risque mentionnés dans notre plus récent rapport de gestion ainsi qu'à la rubrique « Facteurs de risque » de notre plus récente notice annuelle, et dans nos autres déclarations de renseignements auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et du U. S. Securities and Exchange Committee, qui peuvent être consultés sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.com et sur EDGAR au www.sec.gov. Les lecteurs sont priés d'étudier attentivement tous ces facteurs et d'autres avant de prendre une décision concernant les actions à droit de vote subalterne de Lightspeed et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une garantie du rendement futur et, bien qu'elles soient fondées sur certaines présomptions que Lightspeed juge raisonnables, les événements et résultats réels pourraient différer de manière importante de ceux exprimés ou supposés dans les déclarations prospectives faites par Lightspeed. Sauf si les lois applicables l'exigent, Lightspeed ne s'engage aucunement à mettre à jour publiquement ou à

réviser ces déclarations prospectives, notamment à la suite de nouvelles informations ou de nouveaux événements.